

Étude 2 : La région du Bargou dans le Haut Tell. Dynamique des populations et accès à la terre

LAURENT AUCLAIR

La délégation de Bargou (Gouvernorat de Siliana) est située à une centaine de kilomètres au sud de Tunis, au contact du Haut Tell et de la Dorsale Tunisienne. Le choix de cette zone permet d'illustrer la situation spécifique des régions céréalières du Nord-Ouest de la Tunisie sur les plans fonciers et démographiques¹.

1 – Modes et structures du peuplement

En 1994, la délégation de Bargou recouvre près de 450 km² pour une population d'environ 16 000 habitants², soit une densité de 35,6 hab./km², relativement faible comparée à la moyenne du gouvernorat et de la région Nord-Ouest (tableau 16). Cette densité moyenne recouvre cependant des disparités importantes. La population de Bargou est inégalement répartie sur le territoire de la délégation. Alors que les densités sont faibles dans les massifs montagneux³ mais aussi dans les plaines alluviales aux potentialités agricoles les plus élevées (< 20 hab./km²), elles atteignent et dépassent 100 hab./km² dans certaines zones de piémont, caractérisées par de médiocres potentialités agricoles. Ainsi met-on en évidence à Bargou une caractéristique soulignée par de nombreux géographes dans les régions céréalières du Tell : une corrélation inverse entre le potentiel agronomique des terres et les densités de population. Cette situation est riche de conséquences pour le sujet qui nous intéresse. Elle a pour origine l'histoire, et notamment l'histoire foncière de la région.

La délégation de Bargou est principalement rurale. La population « urbaine » (communale) est rassemblée dans le chef-lieu de délégation, Bargou⁴, qui comptait 4 411 habitants en 1994, soit un taux d'urbanisation de 27,7 % (tableau 16). Le taux de dispersion de la population rurale est important, notamment dans les secteurs de plaine et de piémont. La partie montagneuse de la délégation, autrefois peuplée de cinq « villages perchés » (*dechra*), est caractérisée par un taux d'agglomération plus important.

¹ Cette étude a bénéficié des résultats et des données rassemblées dans le cadre du programme DYPEN (« Dynamique des populations et évolution des milieux naturels ») réalisé par un Collectif de recherche franco-tunisien.

² En 1946, la population de Bargou représente 5 % de la population du gouvernorat de Siliana.

³ Qui recouvrent environ le quart de la superficie de la délégation : 12 000 ha sur un total de 44 677 ha.

⁴ Anciennement Robâa Ouled Yahia.

Tableau 16 – Indicateurs comparés de peuplement

	Bargou (délégation)	Siliana (gouvernorat)	Tunisie
Densités en 1994 (hab./ km2)	35,6	53,0	56,9
Taux (%) d'urbanisation (1994)	27,7	32,1	61,0
Taux (%) de dispersion de la population rurale (1984)	49,0	40,7	24,8

Sources : INS, 1984 et 1994.

Tableau 17 – Structures par âges (%) à Bargou, Siliana et Tunisie non communale

	Bargou (1) (population non communale)	Bargou (1)	Siliana (2)	Tunisie (2) (population non communale)
0-14 ans	27,6	27,9	35,9	37,8
15-59 ans	57,6	58,5	55,3	53,5
60 ans et plus	14,8	13,6	8,8	8,8
total	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : (1) Enquête DYPEN 1996, (2) INS 1994.

La répartition par grands groupes d'âge montre que la population de Bargou est relativement âgée. Les moins de 15 ans représentent 27,9 % de la population ; les plus de 60 ans 13,6 %, une proportion sensiblement plus élevée que dans le gouvernorat (tableau 17). Si l'on considère uniquement le milieu rural de la délégation, les différences sont encore plus significatives. Certains secteurs ruraux (*imadas* d'Aïn Bou Saadia en montagne et d'Ouled Frej sur les piémonts), apparaissent particulièrement touchés par le vieillissement de la population (tableau 18).

Tableau 18 – Structures par âges (%) dans quelques *imادات** de Bargou

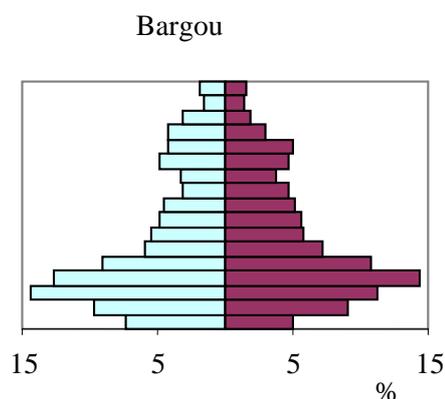
	Bargou ville	Sidi Saïd	Ouled Frej	Aïn Bou Saadia
0 – 14 ans	29,0	25,5	28,4	32,6
15 – 59 ans	60,5	61,0	52,7	50,7
60 ans et plus	10,5	13,5	18,9	16,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête DYPEN 1996.

* *imadat* : plus petite délimitation administrative de la Tunisie.

La région Nord-Ouest, le gouvernorat de Siliana en particulier, sont caractérisés par une fécondité inférieure à la moyenne nationale alors qu'il s'agit de régions principalement rurales, lesquelles connaissent généralement de fortes fécondités⁵. Le taux brut de natalité atteint, dans le gouvernorat de Siliana, 20,9‰ en 1994 (inférieur à la moyenne nationale : 22,7)⁶, alors même que le taux de mortalité du gouvernorat (7,2‰) est supérieur à la moyenne nationale (6,5‰). Dans la délégation de Bargou, le taux brut de natalité apparaît sensiblement inférieur à la moyenne du gouvernorat (de l'ordre de 16‰⁷). La faiblesse relative de la fécondité et de la natalité est à mettre en relation avec un âge au mariage élevé pour une région rurale⁸ et une proportion notable de femmes utilisant la contraception⁹.

Figure 1 – Pyramide des âges dans la délégation de Bargou



Source : Bargou, DYPEN 1996

Les soldes migratoires apparaissent largement déficitaires¹⁰, dans la région Nord-Ouest comme dans le Gouvernorat de Siliana. Le Nord-Ouest représente (entre 1989 et 1994) 54 % du volume des soldes négatifs enregistrés par les gouvernorats, à l'échelle de la Tunisie. Le solde migratoire net du gouvernorat de Siliana représente 25,1 % du solde régional ; celui de Bargou (-1040) 10,9 % du solde migratoire du gouvernorat, alors que la délégation ne représente que 6,5 % de la population. Les différences sont notables entre milieu rural et urbain. Le solde migratoire du chef-lieu de gouvernorat (Siliana) apparaît excédentaire¹¹ ; celui de Bargou ville (milieu communal) relativement équilibré (-40) alors que le milieu rural de la délégation est caractérisé par un fort excédent de départs sur les arrivées (-1000).

⁵ En 1994, l'ISF (indice synthétique de fécondité) est de 2,98 pour l'ensemble de la région Nord-Ouest. La moyenne nationale est de 3,04.

⁶ L'ISF est de 3,3 en 1992.

⁷ Taux calculé à partir des résultats de l'enquête DYPEN (moyenne des taux brut de natalité entre 1991 et 1996).

⁸ Ce dernier est de 26,8 ans en 1994 dans la région Nord – Ouest, quasiment semblable à la moyenne nationale (26,5 ans).

⁹ 61,5 % dans le gouvernorat de Siliana, contre 59,7 % au niveau national. (ESTME, 1994–1995).

¹⁰ Moins 35 896 entre 1989 et 1994 pour la région Nord-Ouest.

¹¹ C'est d'ailleurs la seule entité administrative ayant enregistré un solde positif entre 1979 et 1984.

L'enquête DYPEN, réalisée en 1996, permet de donner quelques informations complémentaires sur l'émigration à Bargou. Parmi les migrants ayant récemment quitté la délégation, 85 % sont d'origine rurale mais les secteurs ruraux apparaissent inégalement touchés. Le nombre de départs, rapporté à la population résidente, est sensiblement plus important dans les zones de piémont. L'âge moyen des migrants est de 29 ans ; la classe d'âges 20–29 ans rassemble 44 % des effectifs¹². Les hommes représentent 62 % des migrants et parmi eux, 65 % sont célibataires. La migration féminine, loin d'être négligeable (38 % des migrants), touche principalement des femmes mariées n'exerçant pas de profession. Tunis et sa région sont le principal lieu de destination (51,1 %), devant les autres villes du pays (34,6 %). Il faut souligner la destination urbaine de la migration. Seuls 10,4 % des migrants quittent la délégation pour résider dans le gouvernorat ; 38,2 % des migrants ont atteint un niveau scolaire secondaire ou supérieur ; 21,8 % sont occupés dans la fonction publique, 17,3 % dans le commerce et les services, 9 % dans le bâtiment et l'industrie ; 27 % n'ont pas de travail régulier et 24,9 % n'exercent pas de profession. Le nombre d'entrants dans la délégation est faible¹³ et concerne principalement Bargou ville.

Les données structurelles de la population montrent le rétrécissement important de la base de la pyramide de Bargou, l'importance des classes d'âge supérieures à 60 ans dans cette délégation et le « creusement » des âges intermédiaires dû à l'exode rural. Les tendances démographiques observées dans cette région (vieillesse de la population, faible natalité, exode rural) sont en quelque sorte amplifiées dans la délégation de Bargou.

La répartition de la population active occupée selon les branches d'activité montre l'importance de l'agriculture (tableau 19). Ce secteur emploie 32,2 % des actifs occupés à Bargou. Le chiffre est cependant faible si on le rapporte au taux de ruralité (72,2 % de la population est rurale). Sous cet angle, l'agriculture apparaît peu « employante » dans la délégation. Il faut noter l'importance des emplois administratifs, on peut même parler d'hypertrophie de ce secteur (une importance sensiblement équivalente à l'agriculture (31,2 %), et la faiblesse relative du secteur industriel et du bâtiment (tableau 19).

Le gouvernorat de Siliana présente les taux de chômage (22,4 % en 1989) et de sous – emploi (46,5 % en 1984) parmi les plus élevés dans la région Nord – Ouest et au niveau national.

¹² Les moins de 20 ans représentent 11,5 % et les 30 – 39 ans 34,1 %.

¹³ D'après DYPEN 96, il est estimé à 20 habitants par an.

Tableau 19 – Répartition (%) de la population occupée par branche d'activité à Bargou et Siliana

Branches	Bargou (1)	Siliana (2)	Tunisie (2)
Agriculture	32,2	34,6	21,9
Industrie	6,0	10,6	21,5
Commerce et services	21,2	18,0	26,3
BTP	9,4	21,6	13,4
Administration	31,2	15,3	16,9
Total	100,0	100,0	100,0

Sources : (1) Enquête DYPEN 1996, (2) INS, 1994.

2 – Dynamique du peuplement

2.1 - La stabilisation de la population, après la forte croissance des années 1920 – 1970

La période 1921-1956 est caractérisée par un accroissement de près de 85 % de l'effectif de la population, correspondant à un taux d'accroissement annuel moyen de 1,8 % sur cette période. La décennie suivante (1956 – 1966) connaît une croissance encore plus rapide, avec un taux d'accroissement de 3,4 % par an¹⁴. Entre 1921 et 1966, la population a été multipliée par 2,6 sur le territoire de l'actuelle délégation¹⁵ ; la densité passe de 12 à 30 habitants / km². A partir de 1960, qui apparaît comme une décennie charnière, les taux d'accroissement chutent de manière spectaculaire. La population de Bargou tend à se stabiliser. Entre 1966 et 1994, on observe en effet un taux d'accroissement moyen de 0,6 % par an ; l'effectif de la population totale progresse de moins de 20 % sur l'ensemble de cette période. Cette observation suggère une rupture. La décennie 60 correspond à l'amplification considérable de l'exode rural.

2.2 - L'urbanisation croissante et le déclin de la population rurale

Jusqu'à la décennie 1960, l'ensemble de la population occupant l'actuelle délégation de Bargou peut être qualifiée de rurale. Robaa Ouled Yahia, qui deviendra plus tard Bargou, ne compte alors que quelques habitations autour du souk. Il faut attendre le début des années 1970 et la promotion de Bargou au rang de commune et chef-lieu de délégation pour voir la population croître rapidement et prendre un caractère urbain plus marqué. Entre 1975 et 1994, Bargou passe de 2 100 à 4 400 habitants, soit un accroissement moyen de l'ordre de 4 % par an. Entre 1984 et 1994, le taux d'accroissement de Bargou ville (3,2 %) est modéré en comparaison avec la croissance observée dans d'autres villes du Gouvernorat¹⁶. À partir de la décennie 1960, la population rurale de Bargou régresse en valeur relative et en valeur absolue. Entre 1975 et 1994, elle a perdu 712 habitants, soit un taux d'accroissement

¹⁴ Dans l'ancien *Cheikhat* Ouled Frej.

¹⁵ Ces chiffres sont tirés des recensements de 1921, 1956 et 1966 (Makhlouf, 1969).

¹⁶ Taux supérieurs à 5 % par an : Siliana, Maktar, Rohia...

moyen négatif de -0,3 % par an. Le taux d'urbanisation de la délégation ne cesse de croître ; de 14,7 % en 1975, il passe à 27,7 % en 1994. Parallèlement à cette évolution, le secteur agricole emploie une proportion de plus en plus réduite de la population active occupée (80 % dans les années 60, 32,2 % en 1994).

2.3 - La tendance au vieillissement de la population

Au cours des dernières décennies, la délégation de Bargou est caractérisée par une nette tendance au vieillissement de la population. Ce processus est plus rapide à Bargou que dans l'ensemble du gouvernorat et semble s'accélérer au cours de la dernière décennie (tableau 20).

Tableau 20 – Évolution de la structure par âges (%) dans la délégation de Bargou

	1975	1996
0 – 14 ans	43,8	27,9
15 – 59 ans	49,6	58,5
60 ans et plus	6,6	13,6
Total	100,0	100,0

Sources : 1975 (INS), 1996 (Enquête DYPEN).

Le vieillissement de la population est dû à la conjugaison de trois causes principales : la baisse de la fécondité et de la natalité, la baisse de la mortalité et l'exode rural et le départ des jeunes. La fécondité accuse une baisse rapide au cours des dernières décennies. Dans le gouvernorat de Siliana, le nombre moyen d'enfants nés vivants pour les femmes âgées de 25 à 29 ans est passé de 2,27 à 1,57 entre 1984 et 1989. Il est de 0,93 enfant par femme à Bargou en 1996. C'est dire la chute rapide de la fécondité chez les femmes âgées de moins de 30 ans. Corrélativement, l'âge moyen au mariage s'élève rapidement. Dans la même classe d'âge (25–29 ans), le taux de célibat chez les femmes était de 25,9 % en 1984¹⁷. En 1996, il est de 51,6 % à Bargou.

2.4 - Un exode rural qui ne tarit pas

Dès les années 30, on observe l'apparition de flux migratoires à destination de Tunis en provenance des régions céréalières du Nord-Ouest. En 1966, ces mêmes régions présentaient les bilans migratoires les plus négatifs au niveau national. Ce phénomène est paradoxal si l'on considère la surpopulation (le déséquilibre population – ressources) comme un facteur décisif de la migration. C'est en effet dans les riches plaines et collines du Tell céréalière, caractérisées par des densités rurales globalement faibles en comparaison d'autres régions, que l'émigration s'est avérée la plus précoce et intense à destination de Tunis. De nombreux auteurs¹⁸ ont montré que le « dualisme agraire », dû à l'extension de la colonisation rurale et à l'emprise de la grande propriété, est largement responsable de cette situation.

¹⁷ Il s'agit de la moyenne dans le gouvernorat de Siliana.

¹⁸ Poncet, 1961 ; Makhlof, 1969; Attia, 1986...

La région Nord-Ouest demeure le premier foyer d'exode rural du pays. Dans les gouvernorats du Nord-Ouest, l'intensité migratoire, fortement négative, du milieu rural variait, en 1984 -3,2 à -5,3 %. Depuis les années 60, la région représente plus de 50 % des soldes migratoires négatifs enregistrés au niveau national (tableau 21). En conséquence, le poids démographique relatif du Nord-Ouest n'a cessé de diminuer. La région représentait 22,2 % de la population tunisienne en 1936, elle n'en représente plus que 14,0 % en 1994. Les soldes migratoires du gouvernorat de Siliana illustrent cette situation et montrent l'importance d'un exode rural qui apparaît impossible à contenir. Les chiffres ne sont pas disponibles pour la délégation de Bargou. Toutefois, les indicateurs structurels suggèrent, pour la délégation, un exode rural supérieur à la moyenne du gouvernorat.

Tableau 21 – Évolution des soldes migratoires entre 1969 et 1994 dans le Gouvernorat de Siliana et la région Nord-Ouest

	1969-1975	1975-1980	1979-1984	1984-1989	1989-1994
Siliana	- 5 600	- 9 000	- 9 200	- 1 700	-
Région Nord - Ouest	- 31 800	- 23 700	- 36 000	- 18 100	- 35 897
Siliana / N.O (%)	17,6	40,0	25,6	9,4	-
Région N.O / Tunisie (%)	60,8	66,8	65,7	66,1	54,0

Sources : INS 1975, 1984, 1994 ; Enquêtes nationales : EPE 1969, 1980, ENPE 1989.

2.5 - Les progrès de la scolarisation et des infrastructures

Le taux de scolarisation a progressé notablement dans le gouvernorat, passant, pour les 6–12 ans, de 66,4 % en 1984 à 86,6 % en 1994. La scolarisation des filles, en retrait par rapport aux garçons, enregistre une progression spectaculaire. De 12,2 % en 1980, le taux de scolarisation atteint 65,4 % en 1989. À Bargou, les indicateurs disponibles (Enquête DYPEN 1996) montrent un taux de scolarisation supérieur à la moyenne du gouvernorat.

Les infrastructures (éducation, santé, transport, électrification...) se sont développées rapidement dans le gouvernorat et la délégation au cours de la dernière décennie. Bargou dispose aujourd'hui d'un collège, d'un lycée et d'un hôpital de circonscription. Le désenclavement des campagnes a rapidement progressé avec la réalisation d'un réseau de routes secondaires goudronnées¹⁹. Le taux d'électrification en milieu rural atteint 60,9 % en 1996.

3 – Typologie des terroirs

La délégation de Bargou est une zone de transition au contact du Haut Tell et de la Dorsale tunisienne. C'est une région au relief contrasté (altitude moyenne de 500 m), caractérisée par la présence de trois compartiments facilement repérables et caractéristiques de la géographie du Haut Tell : plaine, piémont, montagne. Ces entités sont identifiées non seulement à partir des facteurs du milieu

¹⁹ Sodga - Aïn Bou Saadia - Drija - Knaziz, Bargou – Gaafour...

biophysique (le cadre morfo – structural, pédologique et bioclimatique), mais aussi par les modes de peuplement, les modalités de mise en valeur agricole et d'accès à la terre.

3.1 - Plaines et vallées alluviales

Le synclinal de la vallée de l'oued El Kebir, au nord de la délégation, est caractérisé par des sols alluviaux profonds²⁰, assez évolués et riches en matière organique sur les terrasses en bordure d'oued. Vers l'amont, les sols alluviaux se prolongent dans la plaine de Chehama, le plateau de Merjaa Aouam et Seoudia. Cette zone de faible altitude (300 à 600 m), au relief peu accentué et au climat semi – aride (environ 500 mm de pluviométrie annuelle²¹) regroupe les sols présentant les meilleures potentialités agricoles de la délégation. C'est le domaine de la moyenne et de la grande exploitation céréalière associée à l'élevage ovin sur jachères et chaumes. C'est aussi le domaine du secteur dit « organisé », avec notamment l'U.C.P²² Chehama qui rassemblait 655 hectares de terre domaniale d'excellente qualité dans l'imadat Aïn Forna. Cette zone est caractérisée par une faible densité de population résidente (inférieure à 20 habitants par km²).

On peut rassembler dans ce compartiment, quoique présentant de moins bonnes potentialités agricoles, les terres alluviales de la vallée de l'Oued Allilig et une partie du secteur de Knaziz, domaine de l'UCP Ettilel (1 112 hectares de terre domaniale). Cette dernière zone est caractérisée par une aridité plus marquée²³.

3.2 - Piémonts

Zones de transition entre vallées et montagnes (une altitude moyenne comprise entre 500 et 800 mètres), les piémonts sont généralement constitués de sols minces à faible capacité de rétention d'eau²⁴, localement « encroûtés » et lessivés par le ravinement. Les potentialités agricoles sont généralement médiocres et les ressources en eau limitées. La plupart des zones de piémont sont densément peuplées et présentent un morcellement foncier considérable (piémonts du jbel Bargou et du jbel Mansour...). La densité de population dépasse 100 habitants/km² sur le Dir Ouled Yahia, par exemple. Les petites parcelles en lanières abritent des cultures de céréales et d'oliviers. Les troupeaux familiaux utilisent les chaumes et les parcours de la montagne. Quelques zones de piémont, peu peuplées, sont intégrées dans le domaine forestier de l'État et ont conservé un couvert forestier plus important (Piémont est du Bargou...). D'une manière générale, les piémonts ont subi une importante phase de défrichement de la couverture forestière et de mise en culture, entre 1930 et 1970. À partir de cette date, on observe une diminution de l'intensité des défrichements en relation avec l'augmentation considérable de l'exode rural. Aujourd'hui, localement, les parcelles les moins accessibles pour lesquelles la mécanisation s'avère difficile, ne sont plus cultivées. Elles évoluent en friches pâturées.

²⁰ De texture argilo-limoneuse, localement à tendance vertique dans les zones humides.

²¹ 509,6 mm de moyenne pluviométrique à la station de Sidi Saïd, pour 29 années d'observation.

²² UCP : Unité coopérative de production.

²³ 350 à 400 mm de pluviométrie annuelle.

²⁴ Il s'agit de sols calci-magnésiques carbonatés, de rendzines et de sols bruns calcaires sur encroûtement.

3.3 - Montagnes

Une zone de moyenne montagne appartenant à la Dorsale Tunisienne recouvre la partie sud de la délégation (la plus grande partie des *imadas* de Bhirine, Aïn Bou Saadia et Drija). Elle comprend le massif du jbel Bargou, le plus important, qui culmine à 1 268 mètres, et vers l'est, une série de crêtes et de massifs montagneux moins élevés.

A – Le massif du Bargou

Il correspond à un vaste anticlinal dont l'ossature de calcaire dur (aptien) forme un relief karstique. Lithosols et régosols dominant sur le massif. Quand on prend de la hauteur sur les versants, les formations végétales basses²⁵ laissent la place à une garrigue ouverte (romarin, genévrier, Diss²⁶...) et au pin d'Alep. Sur le haut des versants, subsistent des taillis denses de chêne vert, témoins de l'ancienne végétation forestière. Au sud, la vallée de l'oued Bargou suit une gouttière synclinale et s'encaisse vers l'aval. La pluviométrie est relativement abondante (étages semi-aride supérieur et sub-humide). La station d'Aïn Bou Saadia enregistre une moyenne pluviométrique de 629 mm²⁷. La plus grande partie du massif est intégrée au domaine forestier de l'État.

La vallée de l'oued Bargou était caractérisée par un habitat groupé de villages perchés (*dechra*) installés à mi-hauteur sur les versants et organisés autour de sources captées pour l'irrigation. Quatre terroirs de villages se succèdent, de l'amont vers l'aval : El Bayadh, Ballouta, Medioula, El Ghar, peuplés en grande majorité par l'ethnie *Bargaoui* qui s'identifie au lieu. L'olivier (issu d'oléastres greffés) et l'arboriculture fruitière associés aux cultures vivrières dominant sur les versants aménagés et dans le fond de vallée. L'organisation de l'espace est ici caractéristique des terroirs paysans de la montagne méditerranéenne et peut être comparée, toute proportion gardée, à la montagne kabyle : même habitat groupé de villages perchés, même organisation étagée des terroirs sur les versants aménagés sur de fortes pentes.

Au cours de ce siècle, l'organisation de l'espace a subi de profondes transformations. À partir des années 80 et sous l'impulsion de l'État, la population a déserté les villages perchés, s'installant en contrebas à proximité de la route (Sodga – Aïn Bou Saadia). Les terroirs agricoles ont connu des évolutions différentes selon les villages.

Dès l'époque coloniale, le village El Bayadh a entrepris d'importants défrichements agricoles sur son territoire boisé. Le processus s'est accompagné d'une certaine « extensification » des systèmes de production et de la dispersion de l'habitat sur toute l'étendue du finage (correspondant à l'imadat de Bhirine). Le moteur de cette transformation était d'abord, pour cette communauté villageoise en rapide expansion démographique, la nécessité d'affirmer sa maîtrise foncière face aux revendications de l'administration forestière et des collectivités voisines²⁸. Le terroir cultivé du village s'est

²⁵ Pelouses rases et friches pâturées.

²⁶ *Ampelodesmos mauritanica*.

²⁷ Pour 50 années d'observation.

²⁸ Tronche Nathalie-Rachel. L'homme et l'environnement dans le Haut Tell tunisien : essai de monographie du *douar El Bayadh* (délégation de Bargou). Mémoire de fin d'étude, I.U.P Génie de l'environnement, Université Paris VII, DYPEN / travaux et recherches n° 5, oct. 1995, 59 p. + annexes.

considérablement étendu au cours des 50 dernières années²⁹. En outre, l'installation par l'État de forages et de périmètres irrigués à partir de 1986 à Sodga s'est accompagnée du développement de la petite et moyenne exploitation irriguée basée sur l'arboriculture fruitière.

Dans les autres villages de la vallée (*imadat* Aïn Bou Saadia), en revanche, les conditions du milieu n'ont pas permis l'extension des superficies cultivées et le développement de l'irrigation. Les systèmes de production montagnards ont peu évolué ; l'agriculture n'occupe aujourd'hui qu'une faible partie de la population active. Seuls 56,8 % des exploitations ont pour première source de revenu l'agriculture, contre 74,8 % au niveau de la délégation (DYPEN 96).

Dans l'ensemble de la vallée, on observe l'abandon progressif des terroirs aménagés et cultivés sur les versants situés à proximité des anciens villages.

B – Le jbel Boutiss

Ce massif, situé à l'Est du Bargou, est constitué par un ensemble de collines disséquées par l'érosion et d'altitude modeste (700 m). Aux calcaires durs des sommets et des crêtes, succèdent des vallons et de petits bassins d'érosion dégagés dans les roches plus tendres. Les sols forment une mosaïque où dominent les sols décapés, peu évolués et de faible profondeur. La tendance aride est plus marquée. La station de l'oued Drija enregistre une moyenne pluviométrique de 483 mm³⁰.

La population (ethnie *Mensi*) était jadis regroupée dans un gros village perché sur les hauteurs du jbel Boutiss (Dechra Boutiss). Comme dans l'imadat de Bhririne, l'habitat a subi d'importantes transformations depuis une cinquantaine d'années. Une partie de la population s'est dispersée sur le finage du village (correspondant au massif) ; l'autre partie s'est regroupée le long de la vallée de l'oued Drija, à proximité de la route, dans plusieurs cités de construction récente. Le territoire correspondant au village, autrefois couvert d'une forêt de pin d'Alep, a été presque entièrement défriché et cultivé à partir des années 30. Seuls subsistent aujourd'hui des lambeaux forestiers dans les secteurs les moins accessibles³¹. Les systèmes de production (céréaliculture vivrière et élevage sur parcours) sont extensifs et le recours à l'irrigation limité. Récemment, des plantations d'oliviers ont été entreprises dans le cadre d'un Projet de Développement Rural Intégré (PDRI).

4 – Les groupes sociaux et coutumiers

Quatre groupes (*Bargaoui*, *Mensi*, *Ouled Yahia* et *Dridi*) représentent plus de la moitié de la population totale (tableau 22). On peut partager la population résidente en deux grands ensembles selon l'origine ethnique et la date d'installation dans la délégation.

²⁹ Le processus s'est sensiblement ralenti au cours des deux dernières décennies.

³⁰ Moyenne sur 26 années d'observation.

³¹ Ben Miloud Essia. L'homme et la dynamique de la végétation à Bargou. Mémoire de DEA en biogéographie (A. Gammar (dir.)), Université des Lettres et Sciences Humaines de Tunis I, octobre 1998, 120 p. + annexes.

Tableau 22 – Les groupes tribaux (%) dans la délégation de Bargou

	Communautés paysannes de montagne			Agro-pasteurs				Divers allochtones
	Ethnie	Bargaoui	Mensi	autres	Tribus telliennes		Tribus du Centre	
Ouled Yahia					Dridi	autres		
% / pop. totale	20,1	6,2	1,4	11,8	17,1	19,0	13,7	10,5
	27,7			61,6				10,5

Source : Enquête DYPEN 1996.

4.1 - Les communautés paysannes de montagne

Il s'agit des *Bargaoui* issus des quatre *dechras* de la vallée de l'oued Bargou et des *Mensi* issus de la *Dechra* Boutiss. Ces communautés de tradition villageoise, sédentaire et paysanne sont anciennement installées dans la région, probablement dès le XVII^e ou le XVIII^e siècle³². À l'époque pré coloniale, les communautés paysannes de montagne jouissaient d'une relative autonomie³³. On constate actuellement une grande homogénéité ethnique dans les *imadats* de montagne. L'*imadat* de Bhirine, par exemple, est peuplé, à 98 %, de *Bargaoui*. On peut dire que l'appartenance lignagère reste déterminante pour l'accès à la terre dans les terroirs de montagne.

4.2 - Les agro-pasteurs des piémonts

Ces populations habitaient pour la plupart sous la tente à l'époque pré coloniale. Leur économie était basée sur l'élevage extensif associé à la céréaliculture vivrière. Avec la colonisation, les groupes issus des tribus agro-pastorales se sont sédentarisés en l'espace de quelques décennies au début du siècle, principalement dans les zones de piémonts où l'accès à la terre était plus facile³⁴, conduisant à la dispersion de la population dans ce secteur. Les agro-pasteurs représentent l'ensemble le plus important du point de vue démographique (61,5 % de la population totale).

Les Ouled Yahia et les Dridi sont les principaux groupes d'agro-pasteurs, de par leur poids démographique (29 % de la population de la délégation) et de par leur rôle politique à l'époque *beylicale*. Les Ouled Yahia, issus d'une tribu guerrière originaire d'Algérie, étaient autrefois chargés par le Bey de collecter l'impôt sur le territoire du Robâa auquel ils ont donné leur nom³⁵, jouissant d'une forme de « suzeraineté » sur la terre. Dès le XVIII^e siècle, les Ouled Yahia payent une taxe en argent pour les terres qu'ils labourent, lesquelles sont en grande partie affermées³⁶. Avec la colonisation, les Ouled Yahia vont perdre progressivement leur puissance politique et leur maîtrise du

³² Les *Mensi* sont d'origine *Oueslati*, installés sur le jbel Boutiss après avoir été chassés du jbel Oueslat par les troupes du Bey Hussaïn au XVIII^e siècle.

³³ Cheikhats de Bargou et Mensia.

³⁴ Entre 1890 et 1930.

³⁵ Le Robâa Ouled Yahia correspond aux *imadats* actuels de Ouled Frej, Sidi Saïd, Haouaz Bargou et Forna.

³⁶ M.H Cherif, 1985.

territoire³⁷. Le groupe s'est sédentarisé dans des conditions précaires sur un territoire de piémont exigu (le Dir Ouled Yahia dans l'imadat Ouled Frej). Les Dridi, tribu d'origine hilalienne au service du Bey de Tunis depuis le XVII^e siècle, se sont sédentarisés dans le nord-ouest de la délégation (imadats de Haouaz Bargou et Forna).

Le territoire du Robâa Ouled Yahia était occupé aussi par des groupes « maraboutiques » issus des sociétés agropastorales, disposant de terres de statut *habous* et gérant des *zaouïas*. Les principaux sont les Ouled Sidi Frej (imadat Ouled Frej) et les Ouled Sidi Zid (*imadat* Sidi Saïd). Différents groupes issus des tribus agro-pastorales du Tell, à la faveur de l'affaiblissement des Ouled Yahia, se sont sédentarisés sur le territoire du Robâa au cours de la première moitié du siècle et sont parvenus à accéder à la terre, notamment dans les zones de piémont appartenant à des *habous* de *zaouïa*³⁸. De plus, des familles originaires des grandes tribus agro-pastorales du centre et du sud du pays³⁹, vraisemblablement venus à l'origine comme ouvriers agricoles et bergers, ont pu s'installer, défricher et mettre en valeur des terroirs sur les piémonts. Le processus continue aujourd'hui, bien que l'accès à la terre soit beaucoup plus difficile qu'autrefois. On recense actuellement une vingtaine de familles de bergers originaires du centre (habitant sous la tente) sur le territoire de la délégation. Soulignons enfin la présence de familles d'origine diverse dans les zones de plaine, lesquelles ont acquis des terres à l'époque coloniale (algériens venus dans le sillage des colons français...) ou plus récemment.

L'appartenance aux anciennes fractions tribales, qui est encore aujourd'hui un élément important de l'identité des groupes et des familles, permet de reconstituer l'histoire du peuplement de la délégation. Cette histoire est étroitement liée aux rapports politiques qu'entretenaient les groupes pour l'accès à la terre et le contrôle du territoire. Aux zones de montagne peuplées par d'anciennes communautés paysannes, à forte homogénéité ethnique, s'opposent les zones de plaine et de piémont au peuplement plus diversifié (tableau 22) : mosaïque de *douars* issus des anciennes tribus agro-pastorales sur les piémonts, origine familiale plus variée en plaine et à Bargou ville.

5 – L'accès à la terre

L'étude de l'accès à la terre, dans la délégation de Bargou comme dans la région du Tell, est une entreprise difficile compte tenu de l'hétérogénéité et de la complexité des régimes d'appropriation foncière qui se superposent sur le territoire. L'approche historique s'avère incontournable pour interpréter la structure foncière actuelle.

5.1 - Esquisse d'histoire foncière

Aux différents terroirs présentés (plaine, piémont, montagne), correspondent des modalités de mise en valeur et d'accès à la terre spécifiques.

Dans les plaines et vallées alluviales : L'accès à la terre et la situation foncière actuelle portent la marque de l'intervention du pouvoir de Tunis et des notables citadins. Dès le XVI^e siècle en effet, le

³⁷ Le caïdat disparaît dès la fin du XIX^e siècle, puis le Cheïkhat Ouled Yahia au début du siècle.

³⁸ Ouled Aoun au sud (*imadat* Ouled Frej), Riahi au nord (*imadat* de Sidi Saïd), Jlass à l'est (Drija).

³⁹ Hammami, Mejri, Ferchichi, Tlili, Souassi...

pouvoir ottoman de Tunis tend à contrôler l'accès aux *terres mortes* et à mettre la main sur les meilleures terres céréalières (Henia, 1997). Au XIX^e siècle, la plus grande partie des terres alluviales de Bargou étaient de statut *habous* (type privé)⁴⁰, concédées par le Bey à des notables locaux et à des dignitaires du régime résidant le plus souvent en ville. Ces vastes domaines agricoles (*hENCHIR*) étaient exploités par des métayers (*KHAMMES*) et par des fermiers issus des tribus agropastorales. Dans les conditions techniques de l'époque, ces exploitations requéraient une main d'œuvre nombreuse pour les opérations de labour et de moisson. Les jachères et les espaces pastoraux recouvraient vraisemblablement une part importante de la superficie agricole.

La colonisation française étend son emprise dans la plaine de Robâa après 1920. En 1932, on compte dix exploitations coloniales situées dans les zones agricoles les plus fertiles. Ces exploitations ont été formées principalement par acquisition et location de terres appartenant aux grands propriétaires tunisiens. Localement, les exploitations coloniales se sont constituées par défrichement de terrains boisés préalablement déclassés du domaine forestier⁴¹ (Gammar, 1984). La mécanisation de la céréaliculture et la pratique de la jachère labourée diminuent fortement le nombre des emplois agricoles et l'usage pastoral de ces espaces. La rupture des complémentarités entre plaine et piémont est consommée. Les fractions agropastorales sont cantonnées sur les piémonts aux médiocres potentialités agricoles. Le dualisme agraire, dont l'origine remonte à l'époque précoloniale, se trouve renforcé à partir de cette période. Le modèle colonial d'exploitation agricole, basé sur la céréaliculture mécanisée, reste extensif. Le système de rotation blé – jachère est la règle pour toutes les catégories d'exploitations.

Après l'indépendance, la loi du 12 mai 1964 nationalise les terres coloniales. Dans le cadre du modèle de développement planifié adopté à cette période, des Unités coopératives de production (UCP) sont créées, et regroupent de petites structures d'exploitation autour d'un noyau domanial (Cherif, 1991). À Bargou, trois UCP voient le jour sur l'emplacement des fermes coloniales les plus importantes⁴². Les terres domaniales du sud-ouest de la délégation sont exploitées par un agro-combinat géré par l'Office des Terres Domaniales (OTD). À côté du secteur collectif et étatique exploitant les terres domaniales, existe un secteur privé dans la plaine, en partie héritier des grands domaines de l'époque précoloniale (grandes exploitations gérées par des citoyens), en partie constitué par des exploitants issus de la population locale.

En 1969, l'expérience collectiviste s'effondre et une vaste campagne de « décoopérisation » s'amorce. Les UCP sont alors amputées de la totalité des apports fonciers privés, récupérés par leurs propriétaires. Les coopératives les plus petites et les moins performantes sont dissoutes, telle la coopérative d'Aïn Zakar. Les terres domaniales exploitées par celle-ci seront attribuées à des agriculteurs privés dans les années 70. Les UCP Chihema et Ettilel, disposant d'un noyau domanial plus important, perdurent jusqu'à aujourd'hui. Mais dans le contexte de libéralisation progressive de l'économie tunisienne, ces dernières années voient une transformation importante des modalités d'exploitation des terres domaniales (tableau 23). Les deux UCP restantes sont dissoutes en 1998. Le statut domanial des terres n'est pas remis en cause mais, dans le cadre de baux à long terme, leur

⁴⁰ D'après les données du gouvernorat de Siliana, 3.306 hectares de terre étaient de statut « *habous* privé » dans la délégation de Bargou. Les *habous* publics ne représentaient que 75 hectares.

⁴¹ C'est le cas de la vallée de l'Oued Allilig et du secteur Ettilel.

⁴² Aïn Zakar (Ouled Frej), Chihema (Aïn Fornâ), Ettilel (Drija).

exploitation est confiée à deux sociétés privées⁴³ qui exploitent la superficie agricole la plus importante, à des techniciens agricoles et à de jeunes agriculteurs.

Aujourd'hui, les terres de plaine voient la prédominance de la grande et de la moyenne exploitation privée. Du point de vue des statuts fonciers, les terres domaniales côtoient les terres privées dont une forte proportion est immatriculée depuis l'époque coloniale. Il est frappant de constater que l'immatriculation foncière est nettement plus avancée dans les plaines et vallées alluviales que dans le reste de la délégation.

Dans les zones de piémont : La nature du lien à la terre des communautés agropastorales est sujet à controverses à l'époque pré coloniale, dans le contexte d'une économie à dominante pastorale et d'une abondance relative de la terre⁴⁴. Les zones de statut *habous* recouvraient une grande partie de l'espace. Sur les piémonts, il s'agissait principalement de *habous de zaouïa*⁴⁵, jadis concédés par le Bey à des « marabouts » afin d'obtenir leur appui en matière d'arbitrage des conflits en milieu tribal. Le Robâa Ouled Yahia était en effet un espace convoité au contact des territoires de plusieurs grandes tribus telliennes⁴⁶. Le col de Drija voyait converger les transhumants du sud qui remontaient vers la région de Gaafour et Teboursouk.

Tableau 23 – Évolution des structures d'exploitation des terres domaniales à Siliana et Bargou

	Siliana		Bargou	
	1989 (nombre et sup.)	1998 (nombre et sup.)	1989 (nombre et sup.)	1998 (nombre et sup.)
UCP	37 (39767 ha)	22 (23578 ha)	2 (1800 ha)	0
Agrocombinats	2 (5280 ha)	2 (5657 ha)	1 (250 ha)	1 (250 ha)
SMVDA	1 (1603 ha)	20 (15090 ha)	néant	2 (1300 ha)
« Lots techniciens »	néant	60 (3975 ha)	néant	2 (250 ha)
« Lots jeunes agriculteurs »	néant	non communiqué	néant	3 (250 ha)

Source : Arrondissement des affaires foncières de Siliana (1989 et 1998)

On peut affirmer que la propriété individuelle ou familiale de la terre et le statut *melk* étaient peu répandus au XIX^e siècle sur les piémonts. Avec la sédentarisation des fractions agropastorales entamée

⁴³ SMVDA : Sociétés de Mise en Valeur et de Développement Agricole.

⁴⁴ Les terres de tribus (arch) recouvraient vraisemblablement la superficie la plus importante.

⁴⁵ Sidi Frej (Ouled Frej), Sidi Zid (Sidi Saïd), Sidi Amara (Haouaz Bargou), Sidi Mtir (Aïn Bou Saadia)...

⁴⁶ Riahi et Dridi au nord, Jlass à l'est, Ouled Aoun au sud.

dès la fin du siècle dernier, puis avec la croissance démographique et le refoulement des populations provoqué par l'implantation coloniale à partir de 1930, la mise en valeur des piémonts va s'intensifier rapidement au cours du XX^e siècle, aboutissant à la mise en culture et à l'appropriation privative et familiale de la plus grande partie de l'espace. L'accès à la terre se fait principalement par défrichement et vivification des espaces pastoraux et forestiers, sans que l'administration forestière s'y oppose, dans un contexte de tension sociale croissante à l'époque coloniale. Une mosaïque de *douars* permanents s'installe sur les piémonts, repérables par leur homogénéité ethnique⁴⁷. Dans les zones les plus peuplées, cette situation va aboutir rapidement à la saturation foncière et au morcellement. Les conséquences écologiques et agronomiques de cette situation ont été décrites par de nombreux auteurs. Multiplication des défrichements, surexploitation des ressources sylvopastorales, accélération des processus érosifs, épuisement des sols et baisse des rendements en sont les conséquences. De plus, certains groupes originaires du centre vont s'implanter dans les zones forestières restées vacantes⁴⁸, entrant en conflit avec l'administration forestière.

La dissolution des *habous*, après l'indépendance, voit l'intégration d'une partie de l'espace resté boisé au domaine forestier de l'État. Sur l'espace cultivé et approprié de fait par les agro-pasteurs, quelques titres de propriété ont été délivrés dans les années 60 ; certains collectivement à des communautés regroupant aujourd'hui plusieurs dizaines de ménages. Mais d'une manière générale, l'immatriculation foncière reste peu développée dans les zones de piémont et rares sont les familles qui disposent aujourd'hui de titres de propriété.

La montagne : Occupée par des communautés villageoises et sédentaires installées de longue date, elle est caractérisée par l'ancienneté du statut *melk* sur le terroir traditionnellement aménagé, cultivé et planté, comme l'attestent les registres fiscaux du XIX^e siècle. La propriété familiale de la terre a pour origine l'héritage. Elle est généralement morcelée, de petite taille, et concerne presque exclusivement les familles issues des lignages autochtones (principalement *Bargaoui* et *Mensi*). Les transactions foncières sont rares. La propriété *melk* n'a pas été cadastrée et immatriculée dans les terroirs de montagne.

Les finages des villages comportaient aussi des espaces pastoraux et forestiers de propriété commune⁴⁹, lesquels ont été largement défrichés et mis en valeur par les villageois. La superficie cultivée a été multipliée par 4 depuis le début du siècle dans les terroirs de montagne. Les modalités de défrichement et d'appropriation privative des espaces forestiers « communaux » ont varié selon les villages. À El Bayadh par exemple (*imadat* de Bhirine), la communauté villageoise a organisé les défrichements en attribuant un espace à « vivifier » pour chaque lignage composant le village. Sur ces espaces, la propriété de la terre a été revendiquée dès le début du siècle par le service forestier⁵⁰, conduisant à de multiples conflits fonciers dont nous avons le témoignage dans les archives coloniales, et dont certains perdurent jusqu'à aujourd'hui. La situation foncière est aujourd'hui contrastée selon les villages. Certaines communautés montagnardes se sont organisées pour revendiquer collectivement la propriété de l'intégralité de leur finage ; c'est le cas des *Mensi* qui ont obtenu en 1933 un titre de propriété unique sur les 3000 ha du Jbel Boutiss. Ce titre recouvre aujourd'hui les terres exploitées par

⁴⁷ Ouled Yahia, Ouled Arfa (Dridi), Zoghba, Ouled Ben Amor et Knaziz (Jlass), Ouled Ali (Riahi)...

⁴⁸ Hammami, Tlili...

⁴⁹ Le statut de ces terres au XIX^e siècle n'est pas connu avec précision, probablement assimilable à des terres « arch ».

⁵⁰ Décret de 1908.

environ 150 familles issues de la Dechra Boutiss. Les villageois d'El Bayadh n'ont pas obtenu l'équivalent. Aujourd'hui, l'ensemble de leur finage, quoique soumis au régime forestier, est dépourvu de statut foncier légal. La procédure d'homologation forestière n'a pas abouti,⁵¹ mais aucun titre de propriété n'a été établi. Dans l'imadat d'Aïn Bou Saadia, l'espace sylvopastoral du Bargou revendiqué par les villages (Ballouta, Medioula) a été délimité et intégré dans le domaine forestier de l'État en 1962 ; là encore, aucun titre de propriété n'a été délivré concernant les terres privées et cultivées.

L'acuité et la permanence des conflits fonciers entre communautés villageoises et administration forestière caractérisent la montagne, conduisant à une situation foncière incertaine, notamment pour les terres cultivées issues de défrichement. D'une manière générale, la propriété privée des terres cultivées (statut *melk*) n'a pas été immatriculée dans les zones de montagne aux médiocres potentialités agricoles.

5.2 - La structure foncière actuelle : l'immatriculation en panne

La répartition des terres par statut foncier, dans la délégation de Bargou et le gouvernorat de Siliana, est présentée dans le tableau 24. Ces chiffres font ressortir l'importance relative du domaine forestier et la faible proportion des terres domaniales à Bargou, en relation avec l'importance de la montagne dans cette délégation. Les terres collectives ont quasiment disparu en 1997.

Tableau 24 – Répartition des terres par statut foncier à Bargou et Siliana

	Bargou		Siliana	
	hectares	(%)	hectares	(%)
Terres domaniales	2 050	4,7	64 356	13,9
Domaine forestier de l'État	12 415	28,8	86 325	18,6
Terres privées	28 690	66,5	299 298	64,5
Terres collectives	0	0,0	14 221	3,0
Total	43 155	100,0	464 200	100,0

Sources : CRDA Siliana, 1991 et 1997

Ces chiffres appellent quelques remarques. Les terres constituant le domaine forestier ne sont pas toutes immatriculées. Nous avons souligné la permanence d'une situation conflictuelle concernant le statut des terres défrichées dans les zones de montagne.

Parmi les terres privées qui recouvrent les deux tiers de la superficie de la délégation, seule une petite partie est immatriculée (estimée à 25 %), principalement localisée dans les zones fertiles de plaine correspondant aux plus grandes propriétés foncières. Dans les zones de montagne et de piémont, bien peu de titres ont été délivrés. Il faut souligner que l'immatriculation foncière n'a guère progressée depuis 1962, date de l'établissement du cadastre dans une partie de la délégation. En 1959, 75 % des propriétés n'avaient pas de titre dans le Haut Tell (enquête SERESA, 1959). Aujourd'hui, cet ordre de

⁵¹ Rejet de la réquisition forestière n° 16807.

grandeur est toujours valable à Bargou comme dans le gouvernorat de Siliana. On peut même affirmer que l'immatriculation foncière a régressé depuis les années 60. À Bargou, la plupart des titres privés ont été établis entre 1910 et 1964. En outre, les documents cadastraux et les registres de la conservation foncière ne sont pas régulièrement actualisés, conduisant au « gel » de certains titres fonciers (Khefifi, 1997). Dans bien des cas, la situation foncière observée sur le terrain ne correspond pas à celle inscrite sur les registres. Certains titres de propriété ont été délivrés, à l'origine, à une communauté (nous avons cité le cas des Mensi) dont les ayants droit se sont multipliés. D'autres, délivrés à un individu, n'ont pas été actualisés et concernent aujourd'hui une descendance nombreuse restée dans l'indivision.

Dans le souci de permettre aux propriétaires de disposer d'un titre justifiant leur droit sur la terre et leur permettant de bénéficier des avantages légaux (octroi de prêts agricoles...), l'État a institué en 1974 un document administratif dit « certificat de possession », établi par le Gouverneur et délivré aux propriétaires justifiant d'une « jouissance et possession paisible depuis au moins cinq ans ». D'après les chiffres recueillis auprès du Gouvernorat, environ 250 certificats ont été établis à ce jour pour la délégation de Bargou, concernant environ 15 % des propriétaires. Malgré cela, on estime que 50 à 70 % des propriétaires fonciers de Bargou ne sont pas en mesure de justifier aujourd'hui leur droit sur la terre.

5.3 - La permanence d'une structure agraire inégalitaire

L'enquête des structures agraires en Tunisie, réalisée en 1962 par le Service des enquêtes statistiques du Secrétariat d'état au plan et aux finances (SEFP), avait révélé l'importance du déséquilibre caractérisant la structure de l'exploitation agricole dans le Haut Tell et justifié la politique « collectiviste » mise en œuvre dans les années 60. Le tableau 25 reproduit les résultats du gouvernorat d'El Kef, lequel englobait à l'époque l'actuel gouvernorat de Siliana.

Tableau 25 – Structure de l'exploitation (%) dans le gouvernorat d'El Kef en 1962

Taille	0-5 ha	5-10 ha	10-20 ha	20-50 ha	50-100 ha	100 ha et +	total
Nombre	32	22	24	16	4	2	100
Superf.	4	8	17	25	12	34	100

Source : SEFP, 1962.

Tableau 26 – Structure de l'exploitation (%) dans le gouvernorat de Siliana en 1994

Taille	0-5 ha	5-10 ha	10-20 ha	20-50 ha	50-100 ha	100 ha et +	total
Nombre	44	19	19	11	5	2	100
Superf.	6	8	14	18	17	37	100

Source : Ministère de l'Agriculture, 1996.

Le tableau 26 montre les résultats pour le gouvernorat de Siliana de l'enquête nationale sur les structures des exploitations en 1994-1995.

La comparaison de ces tableaux montre une augmentation du nombre et de la proportion des petites exploitations. Celles inférieures à 10 hectares représentaient 54 % du total des exploitations en 1962,

63 % en 1994, alors que l'importance relative de la grande exploitation (supérieure à 50 ha) apparaît stable entre les deux dates. La part de la moyenne exploitation (taille comprise entre 10 et 50 ha) régresse de manière notable en nombre et en superficie, suggérant un processus continu de morcellement dans cette catégorie d'exploitations. Nous retrouvons là une évolution perceptible au niveau national. On peut dire que la structure agraire inégalitaire, qui a légitimé la politique « collectiviste » des années 60, s'est maintenue et même renforcée au cours des dernières décennies. On constate la permanence de ce qu'il est convenu d'appeler le dualisme agraire : 63 % des exploitations (moins de 10 ha) exploitent 14 % de la superficie agricole ; 7 % (les plus de 50 ha) exploitent 46 % de la surface. La structure des exploitations de la délégation de Bargou est comparable à celle du gouvernorat (tableau 27). La délégation compte environ 1200 exploitations familiales (taille moyenne de 16,1 ha).

Tableau 27 – Nombre d'exploitations (%) et superficies exploitées (%) par classe de superficie et secteur géographique à Bargou en 1994

Taille		0-5 ha	5-10 ha	10-20 ha	20-50 ha	50-100 ha	100 ha et +	total
Bargou	Nb.	44	22	17	10	3	4	100
	Sup.	6	10	11	20	13	37	100
Plaine (Haouaz Bargou)	Nb.	36	23	14	9	9	9	100
	Sup.	4	6	8	14	27	40	100
Piémont (Eddir O. Yahia, Mzata)	Nb.	41	25	25	7	0	2	100
	Superf.	7	14	24	18	0	37	100
Montagne (Aïn Bou Saadia)	Nb.	62	30	8	0	0	0	100
	Sup.	31	47	22	0	0	0	100

Source : Enquête DYPEN, 1996.

La structure agraire présente des différences importantes selon les secteurs géographiques⁵² (tableau 28). La plaine est caractérisée par l'importance relative de la grande exploitation, en nombre et surtout en superficie. La taille moyenne est de 24,6 ha. Les plus de 50 hectares représentent 18 % des exploitations et plus des deux tiers de l'espace agricole. Il faut noter que seuls les exploitants résidents ont été enquêtés⁵³. Sur les piémonts, les petites et moyennes exploitations sont très nombreuses : 91 % des exploitations ont moins de 20 hectares et disposent de moins de la moitié de l'espace agricole. La taille moyenne de l'exploitation est de 12,8 ha. Un petit nombre de grandes exploitations (2 % ont plus de 100 hectares) utilisent 37 % de la superficie agricole. C'est sur les piémonts que le déséquilibre de la structure agraire est le plus manifeste, suggérant un processus de concentration foncière en cours. En montagne, la totalité des exploitations sont inférieures à 20

⁵² Les zones de plaine, piémont et montagne ont été détaillées à travers quelques exemples : l'imadat Haouaz Bargou (plaine) ; les secteurs Eddir Ouled Yahia et Mzata dans l'imada Ouled Frej (piémont) et l'imadat Aïn Bou Saadia (montagne).

⁵³ Une dizaine d'exploitants citadins « absentéistes » possèdent d'importants domaines en plaine.

hectares et 92 % ont moins de 10 hectares (la taille moyenne est de 4,3 ha). La grande exploitation est absente.

5.4 - Les modes de faire valoir indirects, révélateurs du processus de concentration de l'exploitation agricole

L'exploitation en faire valoir direct concerne près de 75 % de la superficie agricole. C'est le mode de faire valoir dominant, notamment en montagne. Cependant, la location de terres (8 % de la superficie agricole) et diverses formes de métayage – association (16 %) sont présentes (tableau 28).

Tableau 28 – Répartition des terres de l'exploitation par statut et par secteur géographique

	Taille moyenne de l'exploitation		Sup. moy. en propriété individuelle		Sup. moy. en indivision		Sup. moy. en location		Sup. moy. en association - métayage	
	Sup. (ha)	(%)	Sup. (ha)	(%)	Sup. (ha)	(%)	Sup. (ha)	(%)	Sup. (ha)	(%)
Bargou (délégation)	16,1	100	8,9	55	3,5	22	1,2	8	2,5	16
Plaine (Haouaz Bargou)	24,6	100	14,7	60	4,7	19	1,5	6	3,7	15
Piémont (O. Yahia et Mzata)	12,8	100	7,0	55	1,7	13	1,2	9	2,9	23
Montagne (Ain Bou Saadia)	4,3	100	2,8	64	1,2	26	0,0	0	0,4	10

Source : Enquête DYPEN, 1996

Les superficies exploitées en mode de faire valoir indirect sont plus importantes sur les piémonts (32 % de la superficie cultivée) qu'en plaine (21 %) et surtout en montagne (10 %). Location et association concernent principalement les grandes structures d'exploitation. 77 % des superficies louées et 62 % des terres prises en association sont le fait des exploitations supérieures à 50 hectares. Il faut noter la proportion relativement importante de terres exploitées dans l'indivision, dans tous les secteurs géographiques (22 % de la superficie agricole de la délégation).

L'importance du faire valoir indirect sur les piémonts et en montagne, au bénéfice de la grande exploitation, montre une nette tendance à la concentration des exploitations dans ces secteurs. Sur les piémonts, 17 % des petits propriétaires (superficie inférieure à 10 ha) ont donné leur terre en location ou association, 33 % à Ain Bou Saadia (montagne) et seulement 10 % en plaine (Haouaz Bargou). Sur les piémonts, quelques grandes exploitations, disposant en propre de moyens de traction mécaniques (tracteur, moissonneuse...), prennent en effet d'importantes superficies en location (sur les meilleures terres) ou en association (sur les sols de moins bonne qualité). Ces exploitants contractent le plus souvent auprès des petites exploitations issues du même lignage ou de la même fraction. La possession et la location du matériel agricole (tracteur, moissonneuse...) ont permis l'émergence, au cours des trente dernières années, d'une élite rurale sur les piémonts et dans certains secteurs de montagne.

5.5 - L'émergence d'un marché foncier

On a vu que dans le passé, le défrichement et la vivification des espaces pastoraux et forestiers ont constitué un des principaux moyens d'accéder à la propriété de la terre, notamment sur les piémonts et en montagne. Cette époque est révolue. Aujourd'hui, l'accès à la terre repose principalement sur la transmission par héritage du patrimoine foncier, sur les modes de faire valoir indirects (location et association) et sur l'acquisition par achat. Ce dernier moyen, qui ne concernait, au début du siècle, que les zones de plaine, tend à se développer en montagne et surtout sur les piémonts. Aujourd'hui 31 % des exploitants de la délégation ont acquis des terres par achat, 46,1 % des exploitations d'Ouled Frej, sur le piémont du Bargou. L'héritage est cependant le principal moyen d'accéder à la propriété. Il concerne 82 % des exploitants de la délégation et une proportion encore plus élevée en montagne⁵⁴.

6 – L'engagement des populations dans l'activité agricole

Nous avons vu que l'agriculture reste le premier secteur d'activité. Dans la délégation, 61,5 % des ménages ont une exploitation agricole familiale⁵⁵ qui emploie, en moyenne, 2,9 personnes du ménage ; parmi les exploitants, 75 % ont pour première source de revenu l'agriculture et / ou l'élevage (DYPEN, 1996).

La céréaliculture est la principale spéculation agricole. Blé dur, blé tendre, orge couvent, avec les jachères, plus de 18 000 ha (70 % de la superficie cultivée) et représentent le première source de revenu monétaire pour près de la moitié des exploitants. Il s'agit d'une céréaliculture conduite de manière extensive⁵⁶ et de plus en plus mécanisée. La céréaliculture dite « marginale » (araire et traction animale) est en voie de régression. Elle concerne aujourd'hui environ 4 000 hectares en zone de montagne⁵⁷. Près de 80 % des exploitants recourent à la location du tracteur et du matériel de traction. Moins de 10 % disposent de ce matériel en propriété⁵⁸. L'usage des engrais chimiques et des semences sélectionnées tend à se développer. Il concerne respectivement les deux tiers et la moitié des exploitations. Les rendements sont très fluctuants en fonction des conditions pluviométriques. De 20 quintaux / ha en 1992 (moyenne pour le gouvernorat de Siliana), on passe à 1,6 quintaux / ha en 1995. Le rendement moyen est estimé à 9 quintaux / ha pour le blé et à 12 quintaux / ha pour l'orge.

L'élevage constitue la première source de revenu pour près du tiers des exploitations. La délégation compte environ 25 000 têtes ovines produisant annuellement quelques 250 tonnes de viande, 2000 bovins de race locale, 3000 caprins et 1 200 équidés. Les troupeaux sont généralement conduits de manière extensive sur les chaumes (après la moisson), sur les jachères et les parcours⁵⁹. Les cultures fourragères (vesce – avoine) concernent 25 % des exploitations ; elles couvrent environ 5 600 ha. Les filières « lait » sont peu développées.

⁵⁴ 91 % dans l'imadat de Drija par exemple (DYPEN, 1996).

⁵⁵ En milieu rural, cette proportion est de l'ordre de 80 %.

⁵⁶ Les jachères couvrent environ 20 % de la superficie agricole et jouent un rôle important dans l'alimentation du cheptel.

⁵⁷ Boutiss, Ouled Ben Amor, Dhрила...

⁵⁸ Il s'agit des plus grandes exploitations (supérieures à 35 ha).

⁵⁹ 71 % des éleveurs utilisent les parcours.

L'oléiculture est un secteur qui tend à se développer dans certains secteurs de montagne et sur les piémonts. On compte actuellement un millier d'hectares d'oliveraies dans la délégation, mais l'oléiculture n'est la première source de revenu que pour 8 % des exploitants, ce qui montre l'importance de l'autoconsommation.

Les cultures maraîchères d'été (tomate, piment...) et l'arboriculture fruitière (pomme, poire, abricot, pêche...) sont le plus souvent conduites en irrigué. Ces spéculations représentent la première source de revenu pour 8 % des exploitants. Le secteur irrigué couvre actuellement environ 300 ha dans la délégation, moins de 10 % de la superficie cultivée. Il est en progression le long des oueds⁶⁰ et localement⁶¹.

La plaine est, nous l'avons vu, le domaine de la grande et de la moyenne exploitation céréalière associée à l'élevage ovin et bovin sur les chaumes et jachères. On constate une corrélation entre la taille de l'exploitation et l'effectif du troupeau ovin. Les grandes exploitations (7 %) rassemblent le tiers de l'effectif du cheptel ovin et le quart des bovins de la délégation. Environ la moitié des grandes exploitations de plaine sont fidèles à un modèle extensif de monoculture céréalière associé à l'élevage ovin (rotations blé – jachère). Cependant, l'autre moitié diversifie les productions : plantation d'oliviers, arboriculture fruitière et maraîchage en irrigué⁶². L'UCP Chihema (*Imadat* d'Aïn Forna) abrite un élevage d'une centaine de vaches laitières. Cette coopérative a conduit un important programme de développement des cultures fourragères dans la dernière décennie.

Sur les piémonts, la masse des petites exploitations reposent sur la céréaliculture extensive et mécanisée associée à l'élevage sur parcours. La taille moyenne du troupeau familial est d'une quinzaine de têtes ovines et d'une unité bovine. L'usage des parcours forestiers, notamment pendant la période hivernale, est généralisé pour les exploitations situées à proximité des massifs. D'une manière générale, on constate peu d'investissement (en travail et en capital) dans les petites exploitations des piémonts, peu dynamiques, orientées sur la pluriactivité et fortement touchées par l'exode rural accompagnant un processus de concentration des exploitations. L'irrigation, l'arboriculture et les cultures fourragères sont peu développées.

En montagne, la situation est plus contrastée. Dans certains secteurs enclavés, les systèmes de production n'ont guère évolué et l'agriculture traditionnelle, caractérisée par de petites structures d'exploitation, est en perte de vitesse⁶³: céréaliculture « marginale », oléiculture traditionnelle, élevage extensif sur parcours. Mais localement, des foyers d'irrigation se sont développés, conduisant à l'essor de la petite et moyenne exploitation irriguée basée sur le maraîchage et l'arboriculture fruitière. À Sodga (Bhirine), l'État a créé 4 forages irriguant un périmètre (PPI⁶⁴) d'environ 160 ha⁶⁵ pour une centaine de bénéficiaires. La superficie moyenne irriguée est de 1,7 ha, les lots attribués variant de 1 à 6 hectares. En dépit des problèmes techniques et des difficultés de commercialisation de la production

⁶⁰ Oued El Kebir, Oued Drija.

⁶¹ Nappe souterraine de Sodga et Henchir Bez, vallée de l'oued El Kebir.

⁶² Vallée de l'oued El Kebir dans le secteur Sidi Saïd.

⁶³ Boutiss, Aïn Bou Saadia, Dhrila...

⁶⁴ PPI : Périmètre Public Irrigué.

⁶⁵ Sodga1, 2 et 3.

fruitière, on peut dire que le projet de Sodga a permis de dynamiser l'économie montagnarde, développant la petite et moyenne exploitation familiale basée sur l'arboriculture irriguée.

7 – Sécurité de la tenure foncière et adaptation des régimes fonciers

Si l'on peut dégager des tendances évolutives d'ensemble au niveau de la délégation (vieillesse de la population, exode et déclin de la population rurale, situation foncière en transition), les évolutions apparaissent différenciées selon les secteurs agro-écologiques. C'est à ce niveau que nous développerons nos conclusions.

Dans les plaines, l'avènement de la grande exploitation moderne : L'avènement de la grande exploitation moderne (secteur privé et secteur « organisé » exploitant les terres domaniales) est l'aboutissement d'un long processus historique, entamé dès l'époque pré-coloniale puis accéléré par l'implantation agraire française, poursuivi enfin au cours des dernières décennies dans le cadre de la libéralisation de l'économie tunisienne. Les grandes exploitations céréalières de la plaine, fortement mécanisées, emploient une main d'œuvre permanente réduite, ce qui explique la très faible densité de population dans ce secteur. D'un point de vue foncier, on constate la prépondérance du statut privé mais aussi la permanence du statut domanial, vestige d'une intervention étatique importante dans la décennie 60. L'état de l'immatriculation montre un processus de transition foncière en voie d'achèvement, selon les canons de la conception moderne (terres cadastrées et immatriculées).

La grande exploitation semble se reproduire au fil des générations, parvenant à éviter le morcellement du domaine, qu'il s'agisse de familles résidentes (héritage préférentiel) ou des propriétaires « absentéistes » confiant leur exploitation en gérance. Les modes de faire valoir indirect (prise de terres en location ou association) permettent en outre d'étendre la superficie cultivée et d'augmenter la rentabilité des domaines. Depuis quelques années, apparaît sur les terres domaniales prises en location un nouveau mode d'exploitation, « l'agriculture d'entreprise » (Sociétés de Mise en Valeur Agricole). La petite et moyenne exploitation se maintient difficilement dans la plaine.

Une question se pose : L'avènement de la grande exploitation « moderne » va-t-elle s'accompagner, dans un milieu marqué par l'aléa climatique, de l'intensification des systèmes de production ? Jusqu'à présent, les progrès de l'intensification ont été lents dans les grandes exploitations privées où le modèle dominant reste la céréaliculture extensive et mécanisée. Mais la mobilisation des ressources en eau permet à certaines unités de diversifier et d'intensifier leur production (maraîchage, arboriculture, cultures fourragères). Il est probable que les évolutions spatiales soient différenciées dans l'avenir en fonction de la qualité agronomique des terres et, surtout, des possibilités de mobilisation des ressources en eau.

Sur les piémonts et en montagne, une petite paysannerie en sursis : Les piémonts et la montagne sont caractérisés par des potentialités agricoles généralement médiocres, le vieillissement de la population, un exode rural important, une situation foncière floue (faiblesse de l'immatriculation, conflits avec l'administration forestière, importance de l'indivision) et une structure agraire marquée par la prédominance des petites exploitations.

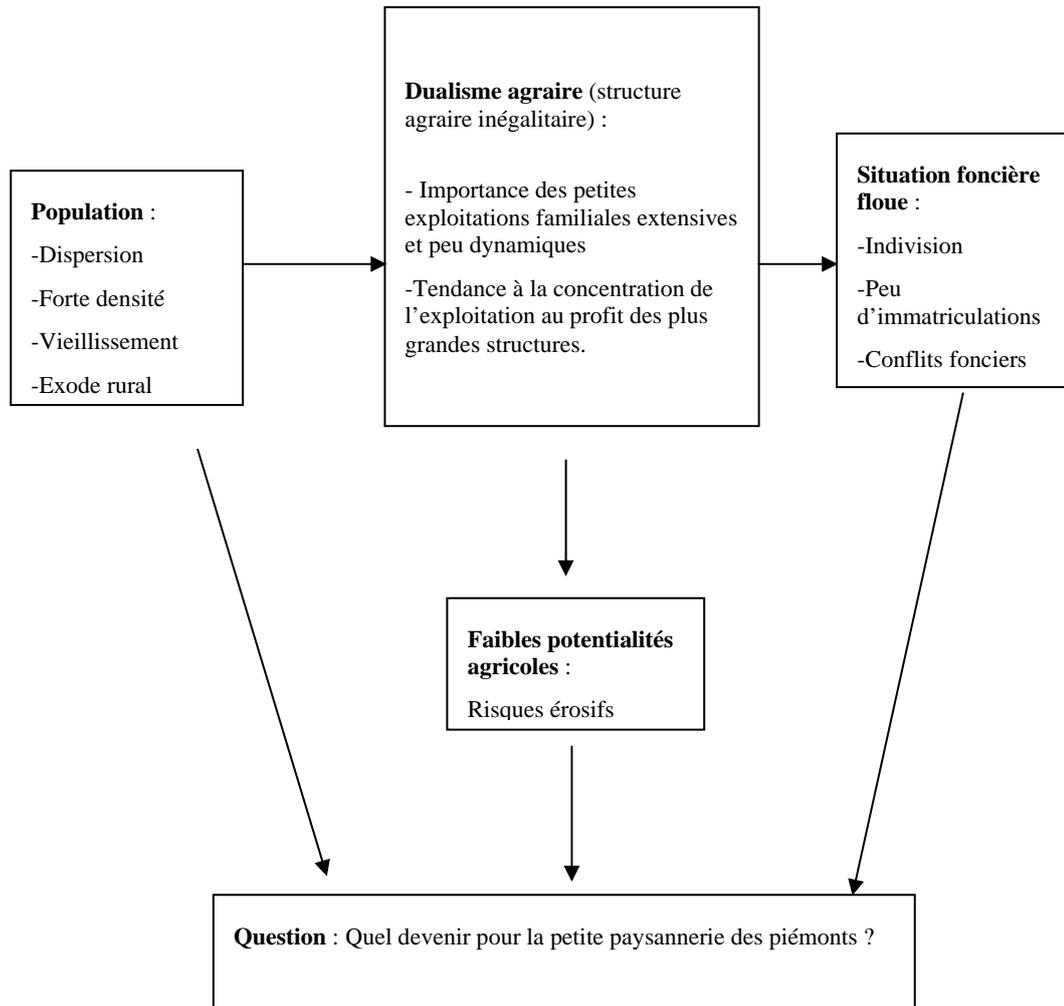
Les piémonts présentent en outre des spécificités. Les densités y sont plus importantes et la population rurale dispersée. L'importance des phénomènes érosifs et la médiocre qualité des sols se conjuguent avec le morcellement foncier et une structure agraire très inégalitaire. Compte tenu de l'évolution démographique actuelle (déclin de la population rurale), il semble que le processus de morcellement

des petites exploitations, continu depuis le début du siècle, ait atteint sa limite. On observe aujourd'hui une nette tendance à la concentration des exploitations au profit des plus grandes structures disposant de moyens de traction mécanique. La masse des petites exploitations (céréales – élevage) apparaissent peu dynamiques, caractérisées par la faiblesse des investissements et par des systèmes de production restés extensifs. On doit alors se poser la question du devenir de la petite paysannerie et des conditions de reproduction des exploitations familiales, à court et à moyen terme, comme le résume la figure 2. Il est clair que si les tendances actuelles se poursuivent, le devenir de 50 à 70 % de la paysannerie semble compromis. Sur les piémonts, 65 % des chefs d'exploitation sont âgés de plus de 50 ans, à la tête de petites unités de production familiale (inférieures à 10 hectares) et sans succession assurée (enfants non-résidents ou n'envisageant pas de s'installer sur place).

On retrouve une situation assez comparable dans certaines zones de montagne dites d'agriculture marginale⁶⁶. Toutefois, la structure agraire y apparaît moins inégalitaire et le processus de concentration moins nettement perceptible que sur les piémonts. Certaines zones de montagne (Sodga) ont connu un développement spectaculaire de l'agriculture irriguée.

⁶⁶ Aïn Bou Saadia, Boutiss, Ouled Ben Amor, Dkhrila...

Figure 2 – Les déterminants de l'avenir de la petite paysannerie des Piémonts



Conclusion

Le problème de l'accès à la terre reste crucial dans la problématique du développement de la région, dans un contexte de dualisme agraire et de précarité de très nombreuses exploitations familiales de petite taille. Toutefois, l'État a montré, depuis une trentaine d'années, une grande prudence dans ce domaine. Il semble que l'échec de la politique collectiviste et de la tentative de réforme agraire entreprise dans la décennie 60 aient coupé court à toute action volontariste de l'État dans le domaine foncier. Depuis cette période, rares sont en effet les actions entreprises pour tenter d'intervenir sur la situation foncière. L'État se contente de gérer le statu quo sur les terres forestières, d'arbitrer au coup par coup, avec le concours des notables locaux, les conflits fonciers qui apparaissent entre communautés et administration (terres domaniales, Domaine forestier), entre groupes ou individus.

L'État intervient pourtant fortement en milieu rural, notamment par l'intermédiaire de multiples projets de développement intégrés (FIDA ; PDRI Drija (1984) ; PDARI (1995) ; programme 26/26...) portant assistance aux exploitations familiales précaires (emplois temporaires, crédit, aides diverses...), améliorant sensiblement les infrastructures de base et les conditions de vie en milieu rural (routes, pistes, eau potable, électrification, couverture scolaire et sanitaire). Dans ces projets, la composante foncière n'apparaît pas (immatriculation, remembrement, lotissement de terres domaniales...) et la composante « agricole » n'a souvent pas permis d'enclencher une dynamique de développement perceptible. Dans le cadre du projet PDARI⁶⁷, concernant l'ensemble de la délégation de Bargou et récemment mis en œuvre, les actions entreprises dans le domaine du développement agricole (y compris les investissements en matière d'aménagement hydro-agricole) représentent 21,8 % des crédits, contre respectivement 43,6 % pour la « restauration et conservation des ressources » (lutte contre l'érosion, aménagement pastoral et forestier : ces actions procurent de nombreux emplois temporaires) et 22,4 % pour les actions « d'amélioration des conditions de vie en milieu rural ».

Si la pression sur la terre apparaît réduite, et localement déclinante dans les zones d'agriculture dite marginale et extensive (déprise agricole), celle-ci peut devenir très forte et entraîner de multiples conflits fonciers sur les terres bénéficiant des ressources en eau qui permettent la diversification et l'intensification de la production agricole par l'irrigation. L'État, par l'intermédiaire de la Direction de la Conservation de l'Eau et des Sols (CES) a entrepris un ambitieux programme de création de lacs et barrages collinaires destinés à limiter le ruissellement et l'érosion d'une part, à développer l'agriculture irriguée d'autre part. Une dizaine d'ouvrages sont réalisés (ou sont en cours de réalisation) dans la délégation de Bargou, notamment dans les zones de piémonts⁶⁸. Une première analyse des conditions de réalisation de ces ouvrages montre qu'indépendamment des critères techniques, la situation foncière intervient dans le choix des sites (acquisition du terrain par l'État, consultation des bénéficiaires éventuels...). Une situation foncière incertaine s'avère pénalisante (absence de titres fonciers, importance de l'indivision, domaine forestier présumé). On remarque ainsi que la plupart des lacs collinaires ont été implantés, dans la vallée de l'Oued El Kebir, sur des terrains privés et immatriculés, bénéficiant principalement aux grandes exploitations. De fait, dans ce secteur, l'intensification et le recours à l'irrigation concernent principalement les grandes structures d'exploitation.

Les nombreux indicateurs disponibles (démographie, structure agraire...) montrent un devenir très incertain pour la petite paysannerie des montagnes et des piémonts. Le maintien dans ces zones au potentiel agricole limité d'une paysannerie nombreuse passe assurément par la mise en œuvre d'une politique volontariste de l'État visant, outre l'assistance à la paysannerie précaire et l'amélioration des infrastructures en milieu rural, l'intensification de l'agriculture, notamment par le développement de l'irrigation. Quelle politique foncière mettre en œuvre dans cette perspective ? La réponse n'est pas évidente. En l'absence d'une réforme agraire d'envergure (redistribution des terres domaniales, mesures de limitation de la concentration foncière...) fort improbable dans le cadre de l'orientation libérale actuelle, les mesures visant la sécurisation foncière (immatriculation des terres, clarification des statuts juridiques) apparaissent à double tranchant. D'une part, elles sont de nature à encourager les investissements productifs sur les terres. Mais d'autre part, elles pourraient accélérer le processus

⁶⁷ Projet de développement agricole et rural intégré.

⁶⁸ Ouled Frej, Aïn Forna, Sidi Saïd.

de concentration foncière qui se dessine et qui apparaît, dans bien des cas, limité et entravé par le flou de la situation juridique des terres et l'importance de l'indivision.

La mobilisation des ressources en eau est une priorité, notamment sur les piémonts, mais celle-ci doit s'accompagner, pour aboutir au développement de la petite et moyenne exploitation irriguée, de l'organisation de la gestion des ressources (arbitrage des conflits fonciers, mise en place d'institutions locales fonctionnelles de gestion...). L'exemple du projet de Sodga montre que, dans le contexte d'une communauté montagnarde enracinée dans son terroir, de telles actions peuvent être couronnées de succès. On peut cependant se demander, au vu de la structure par âge de la population dans certains secteurs de piémonts, s'il n'est pas déjà trop tard pour tenter d'infléchir la tendance au départ et au désinvestissement agricole.

Outre le développement de l'agriculture irriguée, les possibilités d'une meilleure valorisation, par les populations locales, des produits forestiers sont réelles et d'autres formes de valorisation des espaces pastoraux et forestiers sont prometteuses (« tourisme vert »...). Les questions de l'appropriation et de la gestion de l'espace forestier se posent avec acuité alors que certains conflits fonciers entre communautés et service forestier ne sont pas toujours résolus. La création des AFIC (Associations Forestières d'Intérêt Collectif), proposée par le nouveau code forestier de 1988, traduit la prise de conscience par l'État de l'échec d'une gestion forestière dont les populations sont exclues. Le principe consiste à impliquer collectivement les usagers de la forêt pour « participer à la protection et au développement du domaine forestier et à l'exploitation des ressources forestières ». Mais de quelle participation s'agit-il ? Et comment mobiliser les populations après un siècle de dirigisme et d'arbitraire de l'administration forestière ? Le devenir des AFIC repose sur la volonté politique de l'État d'intervenir sur le long terme en créant de véritables espaces de négociation en matière de gestion forestière. Sans remettre en cause le statut domanial de la forêt, placer la négociation sur la rente forestière au cœur du débat (et aboutir à une meilleure répartition de celle-ci au bénéfice des populations locales) semble être le meilleur gage de réussite pour aboutir à une gestion durable et concertée des espaces sylvopastoraux.

Recouvrant une problématique plus large que celles des statuts fonciers stricto sensu, le devenir de la paysannerie de montagne et des piémonts pose, de manière urgente, le problème des modalités d'appropriation et de gestion des ressources (sol, eau, forêt...). La tendance actuelle voit la généralisation de l'appropriation privée des terres et des ressources, accompagnant un mouvement de concentration de l'exploitation agricole et du capital d'exploitation (tracteur, moissonneuse...). Les petites exploitations précaires subsistent difficilement grâce à la pluriactivité et aux programmes d'assistance de l'État. Se profile à plus ou moins longue échéance le départ de la petite paysannerie des montagnes et des piémonts. L'application actuelle du code forestier ne donne qu'un droit d'usage aux populations riveraines et un accès limité à la rente forestière. Il ne permet pas de participation effective en matière de gestion forestière. La volonté politique de maintenir une paysannerie nombreuse pourrait se baser sur le soutien aux institutions locales autonomes (groupements d'agriculteurs, associations...), intervenant collectivement en matière de gestion des ressources (eau, lutte anti-érosive, parcours et forêts, services agricoles...). Le mode d'intervention de l'État est mis en cause.

Auclair Laurent

La région du Bargou dans le Haut Tell : dynamique des populations et accès à la terre : étude 2

In : Picouet Michel (dir.), Abaab A., Auclair Laurent, Elloumi M., Lahmar M., Moussa F., Sandron Frédéric, Sghaier M. Dynamique des populations, disponibilités en terres et adaptation des régimes fonciers : études régionales tunisiennes

Paris : CICRED, 2006, vol. 2, p. 29-54. ISBN 2-910053-26-1